

EXAMENS DES MINISTÈRES

1. Quand le ministre des Finances a déposé son budget à la Chambre des communes, en février 1992, il a annoncé que le gouvernement entreprendrait un examen approfondi des règlements fédéraux. Cet examen devait comporter une étude du processus réglementaire ainsi que la revue de tous les règlements existants, ministère par ministère. Trois ministères ont alors été désignés : Agriculture Canada (Agr Can), Transports Canada (TC) et Consommations et Affaires commerciales Canada (CAC). Ces ministères devaient entreprendre l'examen les premiers et leur expérience, servir de modèle aux autres ministères.

2. Chaque ministère devait d'abord cerner des ensembles de règlements à examiner. La tâche n'a pas été facile. Ainsi, Transports Canada a repéré quelque 600 à 1000 règlements à étudier (plus ou moins selon le mode de classification). Une fois cette étape franchie, chaque ministère a établi les critères sur lesquels reposerait son examen. Même si les critères de base étaient les mêmes pour tous les ministères, certains devaient se rapporter plus spécialement aux besoins de chacun. Les règlements ont ensuite été examinés par les fonctionnaires des ministères intéressés ainsi que par un grand nombre d'intervenants de l'extérieur. On a eu également recours à de nombreuses équipes externes de conseillers pour orienter le travail des ministères. Tout cela devait donner lieu à l'élaboration de recommandations qui devaient être par la suite présentées au gouvernement.

3. Dans tous les cas, les ministères ont multiplié les rencontres avec les intervenants chargés d'appliquer les règlements (clients de l'extérieur aussi bien qu'employés ministériels) pour examiner et évaluer les nombreux règlements en vigueur, afin de :

- déterminer si les problèmes qui avaient donné lieu à l'adoption du règlement étaient suffisamment sérieux pour justifier une intervention de l'État;
- vérifier si la réglementation était la meilleure solution en l'occurrence, compte tenu de ses avantages et inconvénients;
- établir si le gouvernement possède ou possédera éventuellement les ressources voulues pour permettre son intervention; et
- vérifier si l'intervention de l'État concorde bien avec l'objectif d'améliorer la compétitivité du secteur privé.

4. Sur les trois ministères qui ont entrepris ces examens, Agriculture Canada est le plus avancé, ayant déjà terminé ses rapports définitifs en septembre et les ayant rendus publics en novembre. Consommations et Affaires commerciales a publié un rapport intérimaire en octobre, tandis que Transports Canada vient de finir de rédiger un rapport d'étape sur son examen.

A. TRANSPORTS CANADA

5. Quand la ministre d'État (Transports), l'honorable Shirley Martin, a comparu devant le Comité, elle a signalé que son plan d'examen des règlements comportait quatre phases : un inventaire des règlements existants, l'établissement des critères de l'examen, des consultations auprès des intervenants du milieu avec l'aide de comités d'experts externes et de fonctionnaires du ministère et, enfin, la révision interne des conclusions de l'enquête.